



## Déclaration préalable à la CAPD du 6 février 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Pour les personnels de l'Éducation nationale, l'année 2018 s'annonce morose : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence et report de l'évolution indiciaire du protocole PPCR sont des signaux négatifs. La médecine du travail est toujours un mirage, alors que les risques psycho-sociaux sont devenus une réalité incontournable. On nous rétorque "vacances et garantie de l'emploi" ! Cette garantie de l'emploi peut devenir un piège, quand des collègues se retrouvent en souffrance, coincés pendant des années dans un département dont ils ne parviennent pas à sortir. Nous touchons ici un des points à l'ordre du jour de cette CAPD. En effet, concernant les permutations informatisées, le SE-UNSA regrette que le taux de satisfaction soit aussi faible depuis plusieurs années. Beaucoup de collègues sont en réelle souffrance, séparés de leurs proches et inquiets d'une situation qui risque une nouvelle fois de demeurer inchangée. Que peuvent-ils espérer pour cette année ? Quel calibrage avez-vous fait remonter au ministère ? Nombreux seront encore les collègues qui n'auront d'autre choix que de se mettre en disponibilité. Dans cette logique comptable, ni les collègues ni le département ne sont gagnants ! Il y a urgence à ce que le Ministère réagisse et se montre enfin bienveillant envers ses agents pour qu'ils puissent concilier sereinement "vie personnelle et professionnelle". Le SE-Unsa reste attaché, de façon déterminée, au droit à la mutation pour tous !

L'étude de la liste d'aptitude des directeurs de deux classes et plus nous permet de rappeler que la Direction d'école est de moins en moins attractive et a encore besoin d'évoluer notamment par l'application réelle du Protocole de simplification des tâches. 73 candidats l'an dernier, 61 cette année. Sur les 32 présents, un sur quatre est refusé par la commission. Ne faudrait-il pas une préparation plus conséquente en amont ? De trop nombreux collègues vont encore se voir imposer de faire fonction. Force est de constater que les conditions d'exercices restent inchangées pour certains, ou se dégradent pour d'autres, avec notamment la suppression des contrats d'aide administrative ... A ce propos, le SE Unsa a été surpris d'apprendre que pour les écoles qui viennent de bénéficier d'une aide administrative, cela se soit fait au détriment d'autres écoles. Vous n'aviez jamais évoqué cette éventualité... Vous aviez dit que ce serait sur les moyens restant.

En ce qui concerne les AVS, leurs congés maladie ou maternité ne sont pas remplacés. Quid de la priorité au handicap qu'on nous a servie pour nous faire accepter la suppression de l'aide administrative ?

Ayant été alerté par les ERUN sur la reprise d'un trop perçu de l'indemnité de conseiller pédagogique qui leur avait été versée depuis la rentrée, le SE Unsa est intervenu pour vous rappeler que ces derniers devaient toucher une IMP de 1250 euros par an et que la régularisation devait se faire après le versement de l'IMP pour ne pas les mettre en difficulté. Nous vous remercions d'avoir résolu rapidement cette difficulté. Cependant, nous continuons à revendiquer pour eux, le doublement de la prime. Dans la mesure où, dans notre département ils sont à plein temps alors que dans beaucoup d'autres, ils sont à mi-temps, il serait logique que leur investissement soit reconnu. Dans les départements où ils sont à mi-temps, les ERUN touchent ET la prime, ET 50% de l'ISAE.

Lors de la cérémonie des vœux, puis au travers d'un tract distribué aux familles, madame le maire de St Quentin, en annonçant le retour à la semaine de 4 jours n'a pas respecté le protocole. Les conseils d'école sont en train de voter et de donner leur position. Le SE Unsa apprécie le fait que vous ayez accédé à sa demande de rappeler la procédure, même si ce rappel a été bien tardif. Quelle que soit leur position sur les rythmes, les enseignants et les parents élus de Saint-Quentin ont été mis à l'écart. Madame le maire de Saint-Quentin a confondu consultation de quelques citoyens et vote des seules instances représentatives.

Les collègues qui font le projet de rejoindre l'ASH et de demander une formation pour préparer le CAPPEI s'interrogent sur le lieu de formation. Nous vous le disons chaque année : ils ont besoin de se projeter, et le plus tôt possible pour pouvoir organiser non seulement leur travail mais aussi leur vie personnelle. De plus, dans le projet de circulaire mouvement, les personnels qui souhaitent postuler au 2<sup>nd</sup> mouvement sur un poste ASH, devraient s'engager à passer le CAPPEI. Il nous semble plus pertinent de leur laisser au moins pendant un an, la possibilité de tester. Nous vous demandons de bien vouloir retirer le mot « engagement » de cette circulaire.

Avec le jour de carence, les collègues ont aussi appris qu'un 30<sup>ème</sup> et une journée d'AGS leur seront retenus en cas de rendez médical pris sur le temps de travail. Vous n'êtes pas sans connaître le caractère rural de notre département, ainsi que les difficultés à obtenir un rendez-vous auprès d'un spécialiste. Les enseignants ne choisissent ni la date, ni l'horaire du rendez-vous. Parfois même, ils sont obligés de consulter sur Reims, Amiens, Lille ou Paris. Le SE Unsa vous demande de traiter les demandes des collègues avec bienveillance, de leur accorder les autorisations d'absence nécessaires, sans retenir un 30<sup>ème</sup>.

